

- 1- La questions d'archives : le CMF nous demande de prendre les droits d'archives pour le Canada à perpétuité, et le monde pour 7 ans. Le cout pour ces droits est environs 90\$ la seconde. Quand on nous demande de produire des émissions Canadiennes et même régionales, c'est une perte de temps et d'argent de se procurer ces droits archives, ça ne se vend pas. Je reconnais que vous accordé des dispenses, mais c'est du cas par cas, et c'est une perte de temps chez-vous comme chez-nous. Deux solutions : revisiter vos règlements pour nous permettre de produire des émissions qui seraient plus aptes à des ventres (comme Turning Points of History qui s'est vendu dans 68 pays) ou permettez-nous de négocier des ententes conditionnels : achats pour diffusion, plus entente d'achat si il y a vente.
- 2- Les règlements tels qu'écrivent stipulent qu'on doit atteindre le 10 sur 10 selon la définition du BCPAC; mais pourtant il y a des exceptions à cette règle, par exemple, et ce n'est pas une critique de la série, « Sèxe autour du monde ». Aucun contenu Canadien, et difficilement décrits un documentaire. Alors, il y a trop de subjectivité dans des règlements du genre. Quand nous avons produit la série « Cépages », nous avons eu à nous débattre pour vous convaincre que c'était belle et bien une série documentaire, et même il fallait montrer les montages encore avec but de vous convaincre, avec menace de perdre le financement si le projet ne qualifiait pas.
- 3- La question de ERT dans le Fond hors Québec : pour l'instant ce n'est pas un problème, mais si nous revenons à la situation que nous avons vécu depuis 3 ans ou nous devons avoir une troisième ronde pour épuiser le Fond, la question de ERT pourrait nous permettre d'aller chercher des licences chez des nouveaux diffuseurs, comme VRAK, Canal D, RDS, etc....
- 4- Que l'idée original provienne des régions : je crois que cette définition pourrait être élargie pour inclure des projets que nous pouvons acquérir les droits, par exemple : une productrice anglophone a développé un projet sur l'histoire de Joannie Rochette, la patineuse artistique qui a patiné aux Olympiques de Vancouver, malgré le décès de sa mère la veille. Aucun diffuseur anglophone ne voulait avancer avec ce projet, mais la SRC aurait voulu qu'on le fasse en français. Tout était en place, sauf que ça ne cadrerait pas avec les règlements, et nous avons raté une occasion en or.
- 5- La question de qualification et la définition d'un producteur : si le diffuseur a confiance dans un producteur, ça devrait être qualification suffisante. Dans la plupart des cas le diffuseur demande aux jeunes producteurs de s'affilier à un vieux routier.
- 6- Question de fonds FMC pour un projet accordé une licence hors Canada : personnellement si le projet est réellement un projet Canadien, je pense

qu'une licence étrangère devrait suffire, car en réalité un projet du genre se verra sur les ondes quelque part sans aucun doute, car ça serait une acquisition. Fonds du FMC sans licence, absolument pas du tout.

- 7- Le plafond pour des émissions de variété devrait être augmenté à 500 000\$ par série. Avec les années nous avons vu les couts augmenter, artistes, employés, surtout couts du HD, alors nous devons réduire le nombre d'émissions. À 500 000\$ nous pourront revenir à des séries de 13.